

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 décembre 2021

Délibération n°82 - 2021 relative au bilan social 2020

*Vu le code de l'Education, et notamment son article L712-3,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu l'avis du comité technique en date du 30 novembre 2021,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2020 de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	11
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Bilan social 2020

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/12/2021

Document mis en ligne le : 15/12/2021